

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 3 février 2015 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers MM Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Mme Sylvie Laurain, MM Michel Morin et Ghislain Provost.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture : **20 h 00**
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2015
4. Dépôt des comptes mensuels
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Nomination d'un responsable pour la sécurité de la patinoire
 - b) Paiement à Mme Jutta Helmer pour les cours de Yoga : 1 700.00\$
 - c) Paiement à Forme Atout pour le premier versement du cours de Zumba : 575.75\$
 - d) Paiement pour 3 subventions aux activités de loisirs : 303.00\$
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Nomination du directeur du service des incendies de Saint-Sébastien
 - b) Nomination du chef aux opérations du service des incendies de Saint-Sébastien
 - c) Entente d'effectif humain des services de sécurité des incendies Saint-Sébastien et Henryville
 - d) Autorisation d'une dépense pour l'achat de 8 boyaux 1 ¾ pouces : 1 075.00\$
 - e) Autorisation d'une dépense pour l'achat de matériels et savon d'entretien à la caserne : 150.00\$
 - f) Autorisation de créer un appel d'offre et d'aller en soumission pour une unité de secours incendie
 - g) Paiement à Aréo-Feu pour l'achat d'écusson de casque du chef aux opérations : 44.39\$
 - h) Paiement à Uniformes W.Gradinger pour l'habit d'office du directeur incendie : 379.42\$
 - i) Paiement à André Méthé Transport inc. pour le service d'une pelle d'un incendie : 730.09\$
 - j) Paiement au SSI Clarenceville / Noyan pour l'entraide de la Montée Palmer : 2 450.02\$
 - k) Paiement à la Régie d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide pour le TPI : 684.72\$
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Octroi de contrat pour la fourniture et l'installation d'un enseigne numérique : 31 615.83\$
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Avis de motion pour le régl. 465 – Travaux d'entretien du cours d'eau Dandurand-Bellefroid
 - b) Paiement à L'Homme et fils inc. pour des matériaux d'entretien Loisirs et Ctr commun. : 174.31\$
 - c) Paiement à Claude et François Phénix pour la réparation de 5 lumières de rues : 267.43\$
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Services juridiques 2015 – Me Bernadette Doyon de Monty Sylvestre inc.
 - b) Demande de Cautionnement pour Internet du Haut-Richelieu – DIHR
 - c) Paiement à l'Association des directeurs municipaux pour l'adhésion 2015 : 735.75\$
 - d) Paiement à Éditions Juridiques FD inc. pour l'achat d'un relieur 18 anneaux : 148.90\$
 - e) Demande d'aide financière pour le souper spaghetti de l'école : 1 000\$ plus salle gratuite
 - f) Paiement à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le service à la Cour municipale : 11.68\$
 - g) Paiement à Centre d'Entraide Régional d'Henryville, premier versement : 500.00\$
 - h) Paiement à Papeterie Cowansville inc. pour la fourniture de bureau : 233.85\$
 - i) Paiement à la Maison Hina pour la contribution financière 2015 : 100.00\$
 - j) Paiement à Groupe CCL pour l'achat de comptes de taxes et enveloppes : 382.80\$
10. **VARIA**
11. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
12. **COURRIER**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 21 H 10**

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-02-041 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2015.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2015-02-042 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2015. ADOPTÉE.

4. DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles

Salaire des élus	Février 2015	2 662.29\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Janvier 2015	7 303.58\$
Salaire des pompiers	Janvier 2015	7 900.42\$
C1500037	Super Soir Venise, diesel des camions du service incendie	572.33\$
C1500038	Laboratoires d'analyses SM inc., analyses d'eau – décembre 2014	61.52\$
C1500039	L'Homme et fils inc., frais de poste et timbres de janvier 2015	157.69\$
C1500040	Financière Manuvie, assurances-collectives de février 2015	1 214.26\$
C1500041	Gestim inc., service d'inspection municipal de janvier 2015	1 849.95\$
C1500042	Pétroles Dupont inc., diesel et huile à chauffage du service incendie	731.35\$
C1500043	Société Mutuelle de prévention inc., forfait (CSST) janvier à juin 2015	287.44\$
C1500066	Alain Hétu, entente cellulaire janvier 2015	65.00\$
L1500004	Télébec, téléphone du garage et Pavillon des loisirs	208.72\$
L1500005	Hydro-Québec, électricité Lumières de rues (novembre 2014)	622.12\$
L1500006	Hydro-Québec, électricité Lumières de rues (décembre 2014)	651.46\$
L1500007	Desjardins services des cartes, gouter dépôt budget, fête Noël, cadeaux lutins	382.17\$
L1500008	MRC du Haut-Richelieu, frais entretien C-E Dandurand-Bellefroid	3 187.75\$
L1500009	MRC du Haut-Richelieu, gestion matières résiduelles – Février 2015	4 564.07\$
L1500010	Hydro-Québec, électricité du Centre communautaire	2 843.62\$
L1500011	Hydro-Québec, électricité du garage et Pavillon des loisirs	844.15\$
L1500012	Hydro-Québec, électricité de la PM1	390.44\$
L1500013	Copicom inc., location photocopieur 6 mois	627.76\$
Pour un total de :		37 128.09\$

Dépenses par résolution

C1500044	B. Frégeau et fils inc., déneigement des rues, vers. 2/3 (2014-10-288)	13 507.88\$
C1500045	Gérald Duval, déneigement des stationnements, vers. 1 / 2 (2014-10-287)	1 480.31\$
Pour un total de :		14 988.19\$

5. LOISIRS ET CULTURE

A) NOMINATION D'UN RESPONSABLE POUR LA SÉCURITÉ DE LA PATINOIRE

2015-02-043 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que M. Martin Thibert soit nommé responsable pour la sécurité de la patinoire. **ADOPTÉE.**

B) PAIEMENT À MME JUTTA HELMER

2015-02-044 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 1700.00\$ soit émis à l'ordre de *Mme Jutta Helmer* pour les cours de yoga.

#C1500048	Mme Jutta Helmer	1 700.00\$
-----------	------------------	------------

C) PAIEMENT À FORME ATOUT

2015-02-045 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 575.75\$ soit émis à l'ordre de *Forme Atout* pour les cours de zumba et abdos-fessiers.

#C1500049	Forme Atout	575.75\$
-----------	-------------	----------

D) PAIEMENT POUR DES SUBVENTIONS AUX LOISIRS

2015-02-046 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que trois (3) chèques au montant total de 303.00\$ pour des subventions aux activités loisirs soient émis comme suit :

#C1500046	Brigitte Brault (1 inscription danse)	114.00\$
-----------	---------------------------------------	----------

#C1500047	Jonathan Cadieux (2 inscriptions natation)	114.60\$
-----------	--	----------

#C1500050	Marie-Andrée Foucrault-Therrien (1 inscription musique)	74.40\$
-----------	---	---------

ADOPTÉE.

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2013-07-256

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler la résolution 2013-07-256 concernant la rémunération du directeur du service des incendies de Saint-Sébastien suite à l'entente d'effectif humain avec la municipalité d'Henryville pour le service des incendies;

EN CONSÉQUENCE :

2015-02-047 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien annule la résolution 2013-07-256 et transmettre une copie à Monsieur Alain Héту. **ADOPTÉE.**

A.1) NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES DE SAINT-SÉBASTIEN

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Sébastien et d'Henryville veulent unifier leurs forces quant à l'effectif humain pour les services des incendies s'échelonnant sur une période d'essai d'un an débutant le 4 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien nomme Monsieur Alain Héту à titre de directeur du service des incendies pour les deux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alain Héту agira à titre de directeur du service des incendies des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il sera responsable de la direction, de la formation, de l'administration et de l'entraînement conjointement avec les chefs aux opérations;

CONSIDÉRANT QU'il sera sous la responsabilité des directeurs généraux des deux municipalités et qu'il remettra les rapports du mois ainsi que les relevés pour exécuter les paies des pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT QU'il assurera un rôle de leadership dans son champ d'expertise et de compétence;

CONSIDÉRANT QU'il sera responsable de définir et de communiquer les orientations stratégiques nécessaires à l'atteinte de la mission du service incendie pour l'ensemble des divisions, pour se faire, il planifie, organise, dirige et contrôle les activités et ressources humaines, matérielles et financières de chacun des services incendies, il s'assure de mettre en place les moyens visant à répondre aux exigences prévues au schéma de couverture de risques (règlement 425 de la M.R.C. du Haut-Richelieu);

CONSIDÉRANT QU'il sera responsable d'appliquer la convention collective en vigueur à Henryville et que le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Henryville est au courant du dossier;

EN CONSÉQUENCE :

2015-02-048 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien nomme Monsieur Alain Héту à titre de directeur du service des incendies pour la période allant du 4 février 2015 au 3 février 2016 sous réserve de reconduction du mandat,

QUE le salaire annuel du directeur débutant le 4 février 2015 soit de 20 000.\$ réparti à part égale pour les deux municipalités auquel s'ajoute le salaire horaire lors des interventions, soit 23.25\$. ADOPTÉE.

B) NOMINATION DU CHEF AUX OPÉRATION DU SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Sébastien et d'Henryville veulent unifier leurs forces quant à l'effectif humain pour les services des incendies s'échelonnant sur une période d'essai d'un an débutant le 4 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Villeneuve a été nommé pour le poste de « Chef aux opérations » pour la municipalité de Saint-Sébastien par la résolution 2015-01-006;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler la résolution 2015-01-006 concernant le poste de chef aux opération du service des incendies de Saint-Sébastien suite à l'entente d'effectif humain avec la municipalité d'Henryville pour le service des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien désire nommer Monsieur Daniel Villeneuve à titre de « Chef aux opérations » du service des incendies pour les deux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Villeneuve a pris connaissance du projet d'entente inter municipale de Saint-Sébastien et d'Henryville et que son salaire sera révisé en 2016 afin d'unifier les salaires payés pour le poste de chef aux opérations des deux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE les tâches du chef aux opérations sont les suivantes à savoir :

Il est sous l'autorité du directeur du service des incendies,

Il répond du directeur,

Il s'acquitte des tâches informatiques,

Il produit les rapports d'intervention,

Il recherche les causes et circonstances des incendies,

Il s'acquitte des tâches pour le logiciel « Première Ligne »,

Il applique les directives générales permanentes (DGP),

Il s'applique à travailler avec le directeur pour un travail d'équipe pour la gestion du matériel et de l'équipement,

Il fait de la prévention et assiste aux réunions du service incendie,

Il donne de l'entraînement aux pompiers à temps partiels.

EN CONSÉQUENCE :

2015-02-049 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien annule la résolution 2015-01-006 et transmettre une copie à Monsieur Daniel Villeneuve;

QUE le salaire annuel attribué pour 2015 soit de 3 500.\$ auquel s'ajoute le salaire horaire attribué lors des interventions, soit 22,10\$, payé uniquement par la municipalité de Saint-Sébastien;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien nomme M. Daniel Villeneuve au poste de « Chef aux opérations » pour les deux municipalités concernées. ADOPTÉE.

C) ENTENTE D'EFFECTIF HUMAIN DES SERVICES DE SÉCURITÉ DES INCENDIES DES MUNICIPALITÉS D'HENRYVILLE ET SAINT-SÉBASTIEN

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Sébastien et d'Henryville désirent se prévaloir d'une entente pour le partage des effectifs humains du service des incendies de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure cette entente entre nos deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE :

2015-02-050 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le Conseil municipal de Saint-Sébastien autorise l'adoption de l'entente relative au partage des effectifs humains des services de sécurité des incendies de Saint-Sébastien et d'Henryville;

Que le maire Monsieur Martin Thibert et la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Manon Donais, sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Sébastien;

QU'une copie de l'entente soit jointe au procès-verbal. ADOPTÉE.

D) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE 8 BOYAUX 1 ¾ POUCES

2015-02-051 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 1 075.00\$ soit autorisée pour l'achat de 8 boyaux 1 ¾ pouces. ADOPTÉE.

E) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE MATÉRIELS ET SAVON D'ENTRETIEN POUR LA CASERNE

2015-02-052 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 150.00\$ soit autorisée pour l'achat de matériels et savon d'entretien pour la caserne. ADOPTÉE.

F) AUTORISATION DE CRÉER UN APPEL D'OFFRE ET D'ALLER EN SOUMISSION POUR UN CAMION UNITÉ DE SECOURS INCENDIE

2015-02-053 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de créer un appel d'offre et d'aller en soumission pour un camion « unité de secours » pour le service des incendies. ADOPTÉE.

G) PAIEMENT À ARÉO-FEU

2015-02-054 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 44.39\$ soit émis à l'ordre de *Aréo-Feu* pour l'achat d'écusson de casque du chef aux opérations. ADOPTÉE.

#C1500051	Aréo-Feu	44.39\$
-----------	----------	---------

H) PAIEMENT À UNIFORMES W.GRADINGER

2015-02-055 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 379.42\$ soit émis à l'ordre de *Uniformes W. Gradinger* pour l'habit d'office du directeur incendies. ADOPTÉE.

#C1500052	Uniformes W. Gradinger	379.42\$
-----------	------------------------	----------

C) PAIEMENT À CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX ET FILS INC.

2015-02-061 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 267.43\$ soit émis à l'ordre de *Claude & François Phénix* pour la réparation de 5 lumières de rues. **ADOPTÉE.**

#C1500056

Claude & François Phénix et fils inc.

267.43\$

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) SERVICES JURIDIQUES 2015 – MONTY SYLVESTRE INC.

2015-02-062 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 selon les termes de l'offre de service du 29 septembre 2014. **ADOPTÉE.**

B) DEMANDE DE CAUTIONNEMENT D.I.H.R.

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a adopté la résolution 13805-15 en date du 8 janvier 2015 pour appui et cautionnement à Développement et Innovations Haut-Richelieu (DIHR);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal se sont réunis en date du 12 et 27 janvier 2015 pour discuter du projet de desserte en fibre optique de partie du territoire de la MRC soumis par Développement et Innovations Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE Développement et Innovations Haut-Richelieu est une compagnie créée en vertu de la Loi sur les compagnies;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet implique que les municipalités rurales de la MRC du Haut-Richelieu doivent consentir un cautionnement dont le montant est déterminé en fonction du coût d'implantation du réseau sur son territoire après la subvention anticipée;

CONSIDÉRANT QUE les montants soumis sont estimatifs puisque les coûts réels de réalisation ne sont pas connus;

CONSIDÉRANT QU'aucune garantie valable de remboursement du cautionnement n'a été soumise à la municipalité de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a des projets de plus grande priorité pour ses citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

2015-02-063 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'informer la MRC du Haut-Richelieu que la Municipalité de Saint-Sébastien ne souhaite pas participer de quelque façon que ce soit à la réalisation du projet de Développement et Innovations Haut-Richelieu;

DE transmettre la présente aux maires et directeurs généraux des municipalités rurales du territoire de la MRC du Haut-Richelieu. **ADOPTÉE.**

C) PAIEMENT À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

2015-02-064 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 735.75\$ soit émis à l'ordre de *L'Association des directeurs municipaux* pour l'adhésion 2015. **ADOPTÉE.**

#C1500057

Association des directeurs municipaux

735.75\$

D) PAIEMENT À EDITIONS JURIDIQUES FD

2015-02-065 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 148.90\$ soit émis à l'ordre des *Éditions Juridiques FD* pour l'achat d'un relieur 18 anneaux. **ADOPTÉE.**

#C1500058 Édition Juridiques FD 148.90\$

E) DEMANDE DE SALLE GRATUITE ET AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉCOLE ST-JOSEPH

2014-02-066 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la salle du Centre communautaire soit offerte gratuitement à l'école Capitaine Luc Fortin, Pavillon St-Joseph, ainsi qu'une contribution financière au montant de 1 000.00\$ pour le super spaghetti du 27 février 2015. **ADOPTÉE.**

#C1500059 Commission scolaire des Hautes-Rivières 1 000.00\$

F) PAIEMENT À LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

2015-02-067 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 11.68\$ soit émis à l'ordre de la *Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu* pour le service à la Cour municipale. **ADOPTÉE.**

#C1500060 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu 11.68\$

G) PAIEMENT AU CENTRE D'ENTRAIDE RÉGIONAL D'HENRYVILLE

2015-02-068 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 500.00\$ soit émis à l'ordre du *Centre d'entraide régional d'Henryville* pour le premier versement de la contribution annuelle. **ADOPTÉE.**

#C1500061 Centre d'entraide régional d'Henryville 500.00\$

H) PAIEMENT À PAPETERIE COWANSVILLE INC.

2015-02-069 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 233.85\$ soit émis à l'ordre de *Papeterie Cowansville inc.* pour l'achat de fourniture de bureau. **ADOPTÉE.**

#C1500062 Papeterie Cowansville inc. 233.85\$

I) PAIEMENT À LA MAISON HINA

2015-02-070 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 100.00\$ soit émis à l'ordre de la *Maison Hina* pour la contribution financière 2015. **ADOPTÉE.**

#C1500063 Maison Hina 100.00\$

J) PAIEMENT À GROUPE CCL

2015-02-071 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un chèque au montant de 382.80\$ soit émis à l'ordre de *Groupe CCL* pour le l'achat de comptes de taxes et enveloppes. **ADOPTÉE.**

#C1500064 Groupe CCL 382.80\$

10. VARIA

Rien à signaler

11. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

12. COURRIER

La directrice générale fait mention du courrier d'information générale, entre autres :

- **Lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec nous informant que la part de la ristourne attribuée à la Municipalité de Saint-Sébastien s'élèvera à 2 411.00\$.**

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-02-072 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 21h10. ADOPTÉE.

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière